

Conseil de **Quartier** Rochefort **AVANT-GARDE - MARTROU** **LES FOURRIERS**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Lundi 18 mars 2019 - Centre socio-culturel Primevère Lesson

11 habitants présents

Conseil de quartier :

Élue :

Services Municipaux :

Danielle CHATRI, Michèle CRÉGUT,

Christèle MORIN, Conseillère déléguée Démocratie Locale, Proximité, Propreté, Hygiène et Salubrité,

Franck CONTI, Directeur Général Adjoint, Services à la Population, Aurélie GENNATAS, Agent Proximité, Citoyenneté,

En ouverture de séance, Michèle CRÉGUT remercie les habitants de leur participation à ce rendez-vous citoyen et présente l'ordre du jour de la réunion :

- bilan des actions du Conseil de quartier réalisées en 2018,
- dossiers en cours du Conseil de quartier,
- questions des habitants et échanges avec les élus.

1. Bilan des actions du Conseil de quartier réalisées en 2018 :

En moyenne, les réunions publiques du Conseil de quartier organisées en 2018, ont regroupé une quinzaine de participants.

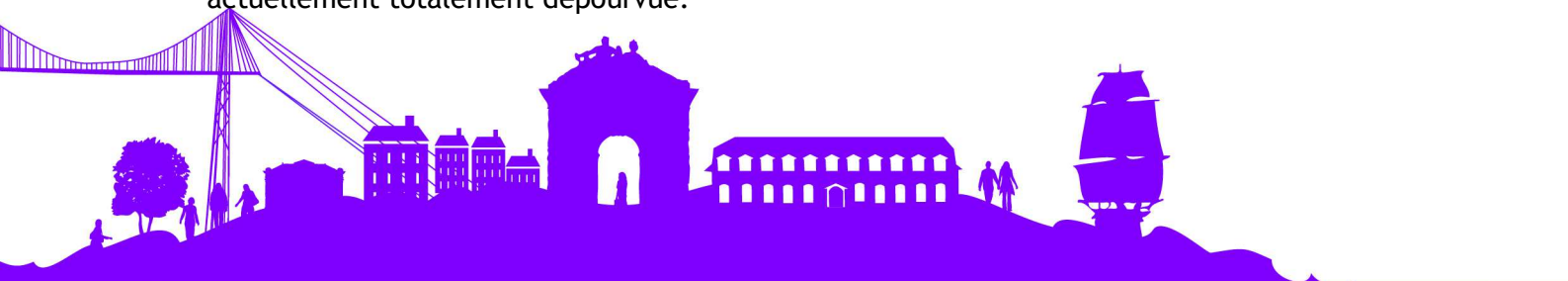
Les projets impulsés par les conseillers et ayant aboutis au cours de l'année sont les suivants :

- la reprise du revêtement du chemin blanc situé derrière le collège La Fayette et le remplacement des bancs le bordant,
- la mise en place d'un candélabre dans la partie publique de l'impasse du 11 Novembre 1918,
- la création d'un plateau ralentisseur devant l'entrée du centre social Primevère Lesson, avenue de la Fosse-aux-Mâts.

2. Dossiers en cours du Conseil de quartier :

L'animatrice détaille les autres sujets actuellement suivis par le Conseil de quartier :

- Le positionnement de six bancs supplémentaires le long du **chemin de Charente**, entre le haras et Port Neuf, sera effectif courant mars.
- Le remplacement de la poubelle publique située **rue Plumier**, à hauteur de l'aire de pique-nique, par un modèle plus esthétique et permettant le tri des déchets, est toujours attendu. Christèle MORIN indique que cet équipement sera changé au moment du réaménagement de l'avenue Jacques Demy. L'animatrice de quartier rappelle que ces travaux sont très attendus par les riverains, qui se désolent de l'état actuel des trottoirs.
- L'implantation d'abribus aux arrêts « **11 Novembre** », « **Centre Commercial** » et « **Fosse aux Mâts** », a été refusée. En effet, le nombre d'abris prévus dans le marché consacré au mobilier urbain, a été atteint sur l'ensemble de la ville. Toutefois, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) équipera prochainement une dizaine d'arrêts de bancs.
- L'installation de trois bancs sur le **belvédère du Pont Transbordeur**, en complément des transats déjà en place, est envisagée pour la prochaine saison touristique. Un modèle de banc en bois a ainsi été proposé à l'Architecte de Bâtiment de France et à l'Inspectrice des Sites.
- La mise en place d'un candélabre dans l'**impasse des Droits de l'Homme** est jugée nécessaire par les conseillers de quartier. En effet, cette voie qui dessert plusieurs habitations, en est actuellement totalement dépourvue.



3. Informations et questions diverses :

L'animatrice de quartier indique qu'il serait souhaitable d'ouvrir, dès à présent, les **toilettes publics du Pont Transbordeur**, pour les visiteurs et promeneurs, déjà nombreux à cette saison. La CARO, gestionnaire du site, assure une ouverture sept jours sur sept, du 2 mai au 30 septembre 2019.

Une riveraine de l'**avenue du 11 Novembre 1918** déplore quotidiennement des stationnements gênants sur le trottoir situé en face de la boulangerie. Voitures, camionnette et même poids lourds, l'utilisent comme un arrêt minute et y causent d'importantes dégradations (détériorations du revêtement, formation de flaques, affaissements endommageant les canalisations). Christèle MORIN rappelle que le stationnement sur trottoir est strictement interdit. La situation sera expertisée par la Municipalité, en lien avec les riverains concernés par ces nuisances.

Un participant indique que le caniveau central de l'**allée La Calypso** est endommagé. Christèle MORIN l'informe qu'un signalement a déjà été fait à la Mairie, qui a transmis l'information à Rochefort Habitat Océan, propriétaire de cette voirie.

Plusieurs habitants souhaitent savoir qui est en charge de la gestion des **points d'apport volontaire du verre**. Christèle MORIN explique que la CARO s'occupe de l'équipement (positionnement, maintenance, fréquence de collecte, etc) et que la Ville se charge de la propreté aux abords des bornes, lorsqu'elles sont positionnées sur l'espace public. Malheureusement, de nombreuses incivilités sont à déplorer (dépôts sauvages d'encombrants, de poubelles, de déchets verts, etc).

Un participant suggère à la commune d'organiser un **ramassage des encombrants** une fois par mois, comme cela existe dans d'autres villes. Christèle MORIN rappelle que la gestion des déchets relève de la compétence de la communauté d'agglomération et que les encombrants doivent être déposés en déchetterie. Une collecte mensuelle engendrerait des coûts supplémentaires pour les Rochefortais et ne réglerait pas le problème des dépôts sauvages. Effet, à l'image de la collecte des déchets ménagers, une minorité de personnes font fi des jours et heures de dépôt définis.

Deux habitants du quartier de l'Avant-Garde font part de leurs démarches auprès de la Municipalité pour obtenir l'aménagement de deux plateaux ralentisseurs dans l'**avenue de la Charente**, l'un à hauteur de la rue Le D'Entrecasteaux et l'autre au niveau du mail Le Sphinx. Franck CONTI indique que la réunion avec les riverains organisée sur site, a permis d'échanger sur les conditions d'accès au parking de la rue Le D'Entrecasteaux. Les habitants n'ont pas souhaité fermer cette entrée. Toutefois, les pointillés permettant le franchissement de la ligne blanche, avenue de la Charente, vont être supprimés. Ainsi, les automobilistes devront emprunter le rond-point situé au carrefour de l'avenue de la Fosse-aux-Mâts, pour faire demi-tour. Enfin, Christèle MORIN informe les participants, qu'il n'est pas prévu à ce jour, de créer des plateaux ralentisseurs sur cette voie.

Un participant signale de nombreux stationnements gênants sur les bas-cotés de la **rue Plumiers**, à l'arrière du centre commercial. Il demande par ailleurs, la matérialisation d'un passage piéton à hauteur de l'accès au parking du magasin Leclerc. Christèle MORIN confirme que ces stationnements de véhicules ne sont pas autorisés. Les conducteurs doivent utiliser les parkings situés à proximité.

Pour conclure, Michèle CRÉGUT rappelle que le Conseil de quartier recherche toujours de nouveaux membres. Les personnes intéressées ou ayant des questions, peuvent se rapprocher d'elle ou de Madame CHATRIS.

Pour toutes demandes individuelles concernant votre quartier,
le Service Proximité de la Mairie est à votre écoute au 05 46 82 65 65.

La prochaine réunion publique du Conseil de quartier aura lieu au 2^{ème} semestre 2020,
au Centre socio-culturel Primevère Lesson, avenue de la Fosse aux Mâts.

